



REGLEMENT 2023

37^{ème} Rallye National des Côtes du Tarn

MODERNE

20, 21 et 22 Octobre 2023

ECURIE DES 2 RIVES

53 avenue Jean Bérenguier - 81800 COUFFOULEUX

Tel : 05.63.33.84.81

E-mail : ecuriedes2rives@gmail.com

Site : <http://rallyedescotesdutarn.free.com>

SOMMAIRE

<u>Programme du Rallye</u>	Page 3
<u>Liste des adresses</u>	Page 4
<u>Article 1P – Organisation</u>	
Définition	Page 6
Comité d'organisation	Page 7
Secrétariat du Rallye	Page 8
1.1P : Officiels du Rallye	Page 9
1.2P : Eligibilité	Page 10
1.3P : Vérifications	Page 10
<u>Article 2P – Assurances</u>	Page 11
<u>Article 3P – Concurrents et pilotes</u>	
3.1P : Demande d'engagement – inscriptions	Page 11
3.1.10P : Concurrents admis	Page 11
3.1.11P : Droits d'engagements	Page 12
3.2P : Les Equipages	Page 12
3.3P : Ordre de départ- Plaques - Numéros	Page 12
<u>Article 4 – Voitures et équipements</u>	
4.3P : Assistance	Page 12
4.9P : Géolocalisation	Page 12
<u>Article 5 – Identification des Voitures et Publicité</u>	
<u>Article 6 – Site et infrastructure</u>	
6.1P : Description	Page 14
6.2P : Reconnaissances	Page 14
6.2.1P : Nombre de passages	Page 15
<u>Article 7 – Déroulement du Rallye</u>	
7.5.20P : Séances d'essais	Page 15
7.6P : Parcs fermés	Page 15
<u>Article 8 – Réclamations – Appels</u>	Page 16
<u>Article 9 – Classements</u>	Page 16
<u>Article 10 – Prix – Coupes</u>	Page 16
<u>ANNEXES</u>	
<u>Itinéraire Horaires 1^{ère} Etape</u>	
<u>Itinéraire Horaires 2^{ème} Etape</u>	

PROGRAMME – HORAIRES

Mardi 29 Août 2023

Parution du règlement. Ouverture des engagements.

Lundi 9 Octobre 2023

Clôture des engagements.

Samedi 14 Octobre, Dimanche 15 octobre 2023 de 8h00 à 13H00 :

Vérifications administratives préliminaires à la Cave de Rabastens VINOVALIE
Route d'Albi 81800 RABASTENS

Jeudi 19 Octobre et Vendredi 20 Octobre 2022 de 8h à 12h

Vérifications administratives préliminaires au circuit d'Albi-Le Séquestre Loge N° 5

Reconnaitances :

Le samedi 14 octobre et dimanche 15 Octobre :

8h-12h : E.S Montaigut-Lisle sur Tarn et Castelnau de Montmiral

14h-18h : E.S Cahuzac sur Vère et Labastide de Lévis

Le jeudi 19 Octobre et vendredi 20 Octobre :

de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures

Jeudi 19 Octobre 2023

18h30 : Conférence de presse au Théâtre des Lices à Albi

Vendredi 20 Octobre 2023

A partir de 11h : Accueil des officiels : Circuit d'Albi 81990 Le Séquestre, Loge N°5

De 14h30 à 19h00 : Vérifications Techniques : Circuit d'Albi 81990 Le Séquestre - Voie des stands Box Pit Line (Suivant horaire de convocation).

18h00 : Première réunion du Collège (modernes) des Commissaires Sportifs au Circuit d'Albi-81990 - Le Séquestre - Loge N° 4

20h00 : Publication de la liste des concurrents autorisés (Modernes) à prendre le départ et publication de l'ordre de départ de la 1^{ère} étape

Samedi 21 Octobre 2023

9h25 : Départ du 1^{er} concurrent Moderne du parc fermé du Circuit d'Albi – Le Séquestre pour la 1^{ère} étape.

19h48 : Arrivée du 1^{er} concurrent Moderne de la 1^{ère} Etape au parc fermé – Circuit d'Albi- Le Séquestre

23h30 : Affichage du classement partiel à l'issue de la 1^{ère} étape. Publication des heures et ordre de départ de la 2^{ème} étape.

Dimanche 22 Octobre 2023

9h25 : Départ du 1^{er} concurrent Moderne de la 2^{ème} Etape du parc fermé – Circuit d'Albi – Le Séquestre

16h47 : Arrivée du 1^{er} concurrent Moderne de la 2^{ème} Etape au parc fermé – Circuit d’Albi – Le Séquestre.

Le classement final provisoire sera disponible sur l’application SPORTITY (Mot de passe en cours) au plus tard 30 minutes après l’arrivée du dernier concurrent au dernier CH, au PC Circuit d’Albi – Le Séquestre Loge N° 3

Remise des Prix : Elle aura lieu au fur et à mesure de l’arrivée de chaque équipage sur le podium d’arrivée

Vérifications Finales :

Pole Position 81

1 Mélaudie- 81990 Le Séquestre

Tarif Horaire de la Main d’œuvre : 60€ TTC

LISTE DES ADRESSES

Organisateur Technique :

Ecurie des 2 Rives, 53 avenue Jean Bérenguier. 81800 Couffouleux.

Tel : 05 63 33 84 81

E-mail : ecuriedes2rives@gmail.com Site : www.rallyedescotesdutarn.com

Mise à disposition du Road- Book :

Le Road Book sera mis en à disposition lors des pré-vérifications administratives soit à partir du Samedi 14 Octobre

Plus d’information sur www.rallyedescotesdutarn.com

Vérifications Techniques

Vendredi 20 Octobre de 14h30 à 19h00 : Circuit d’Albi – Le Séquestre - voie des stands Box Pit Lane

Accueil des officiels :

Circuit d’Albi – Le Séquestre - Loge N°5

P.C du Rallye :

Circuit d’Albi – Le Séquestre – Loge N°3

Salle de Presse :

Circuit d’Albi – Le Séquestre – Loge N°5

Accueil des commissaires :

Circuit d'Albi – Le Séquestre

Parc de déchargement des remorques

Parc de déchargement remorque :

Parking visiteurs du Parc des Expos-Albi - Le Séquestre à **partir de 14h le vendredi 20 Octobre** (Voir plan fourni avec la convocation).

Le Déchargement des voitures est strictement interdit dans tout autre(s) lieu(s).

Parc Assistance : Circuit d'Albi- Le Séquestre. Ouverture le vendredi 20 Octobre à 14h

Heure de mise en place du parc de départ : Samedi 21 Octobre : 7h00 – Dimanche 22 Octobre : 7h00

Heure limite d'entrée dans le parc de départ : 10 minutes avant l'heure de départ

Parc remorques OBLIGATOIRE NON GARDE sera mis en place : circuit d'ALBI (Voir plan fourni avec la convocation).

Affichage officiel :

La communication générale et individuelle se fera par voie électronique. Les documents officiels seront consultables sur l'application SPORTITY (téléchargeable gratuitement pour les appareils IOS sur Appelstore et pour les appareils Android sur Google Play). Le Mot de Passe est : En cours

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Définition

L'Association Sportive Automobile du Vignoble Tarnais et L'Ecurie des 2 Rives organisent, sous réserve de l'approbation de l'autorité administrative, les 20, 21 et 22 Octobre 2023 :

Le 37ème RALLYE NATIONAL DES COTES DU TARN

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA . Cette épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International, aux règlements Sportifs de la Fédération Française du Sport Automobile et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Occitanie Pyrénées en date du : **27/07/2023** sous le numéro : **43** et par la FFSA en date du **24/08/2023** sous le Numéro **569**

Comité d'organisation :

COMITE D'HONNEUR

Mr François Xavier LAUCH	Préfet du Tarn
Mme. Carole DELGA	Présidente de la Région Occitanie
M. Christophe RAMOND	Président du Conseil Départemental
Mme. Karine ERODI	Député de la 2ème circonscription du Tarn
M. Nicolas DESCHAUX	Président de la Fédération Française du Sport Automobile
M. Michel VERGNES	Président de la Ligue du Sport Auto Occitanie -Pyrénées
M. Alain MARY	Président du C.O.D.E.S.A et de l'ASA du Vignoble Tarnais
Mme Stéphanie GUIRAUD- CHAUMEIL	Maire d'Albi et Présidente de l'Agglomération du Grand Albigeois
M. Paul SALVADOR	Vice-Président du Conseil Départemental, Président de la communauté d'Agglomération Gaillac - Graulhet, Maire de Castelnau de Montmiral
Mme. Maryline LHERM	V.C Présidente Départementale du Conseil Départemental – Maire de Lisle sur Tarn- Vice-présidente de la C.A.G.G
M. Nicolas GERAUD	Maire de RABASTENS - Vice-Président de la C.A.G.G
M. Olivier DAMEZ	Maire de COUFFOULEUX Vice-Président de la C.A.G.C
Mme Martine SOUQUET	Maire de GAILLAC -Vice-Présidente de la C.A.G.G
Mme Stéphanie NADAÏ-PUECH	Maire de FAYSSAC
M. Jean DERRIEUX	Maire de CESTAYROL
M. Michel BONNET	Maire de CAHUZAC/VERE
M. Jacques VIGOUROUX	Maire de PUYCELCI
M. François VERGNES	Maire de LABASTIDE de LEVIS
M. Patrick LAGASSE	Maire de BROZE

COMITE D'ORGANISATION :

Co – Présidents	Anthony POUGET Éric LAURENS
Vice-présidents	Jean-Bernard VAYSSIERE Alain MARY Éric FAVREAU Alexandre HERMET
Secrétaire	Jacques LABRO

Trésorière	Chantal FAVREAU
Responsables Communication- Attaché de Presse	Éric LAURENS Richard MOLINIER
Responsable des Officiels	Francis MARTY
Responsables des Commissaires	Philippe MAYERAS
Responsable des Engagements	Alexandre HERMET
Responsable V.I.P	Jean Paul FABRE
Responsable RTS	Colette BELLEGARDE- MARY Audrey HERRERO

Chargés de la sécurité des E.S

MONTAIGUT – LISLE SUR TARN	Eric FAVREAU Brice CARTIER LANGE
CASTELNAU DE MONTMIRAL	Philippe MAYERAS Associations de PUYCELCI
CAHUZAC SUR VERE	Alex HERMET
LABASTIDE DE LEVIS	Jean Bernard VAYSSIÈRE

SECRETARIAT DU RALLYE :

Jusqu’au Jeudi 19 Octobre 2023 à 23H59, le secrétariat du rallye sera situé à l’adresse suivante :

Ecurie des 2 Rives, 53 avenue Jean Bérenguier. 81800 COUFFOULEUX.

Tel : 05 63 33 84 81

E-mail : ecuriedes2rives@gmail.com **Site :** www.rallyedescotesdutarn.com

Du Vendredi 20 Octobre 2023 à 00h00 au Dimanche 22 Octobre 2023 18H00, le secrétariat du rallye sera situé à l’adresse suivante :

P.C du Rallye – Circuit d’Albi – Le Séquestre Loge N°3

Tableaux officiels d’Affichage

Le tableau officiel d’affichage sera numérique et à consulter sur l’application SPORTITY-
Mot de Passe :

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA	J PAOLI	2692
Président du Collège des Commissaires Sportifs	J.C LEROY	5492
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	F DELSANTO	3166
	M DECARPENTRIE	3433
Directrice de Course	E ROL	40773
Directeur de Course Adjoint VHC et Nouveau Départ	C VALENTIN	190616
Adjoints à la D.C	S ZYCH	3416
	N BONNET	7422
Relations Concurrents	M.PUECH	113568
	G. LAPERRUQUE	8273
Responsable des Commissaires Techniques	A FOURMENT	6222
Commissaires Techniques	B. SANGLA	8230
Commissaire Technique Nouveau Départ	A. PINHO	10062
	C NATAWAJKO	43054
Commissaire Technique Stagiaire	M.ALGANS	299446
Commissaire Technique Nouveau Départ	A PINHO	10062
Responsables des Parcs	En cours	
Directeurs de course délégués aux E. S	M.OTTAVI	147131
	Y.ESCLOUPE	76046
Directeur de course délégué au Shake Down	G.MAGAUD	2187
Directeur de course délégué Poste Inter	G.MAGAUD	2187
Commissaire Sportif au départ d'E.S	D.DELOS	11894

	M.AMICO	160465
Médecin Responsable	M.ELRAKAAWI	149435
Responsable des Classements Modernes -VHC	D.GUIBLAIN	134494
Responsable des Classements Régularité	D.GUIBLAIN	134494
Responsable Chronos	O.GAUBERT	259271
Chargé de la vérification de la Publicité	Patrick BAUDOU	27999
Juges de Faits	P.BADOU F.VERGNES	27999 57541
Attaché de Presse et relations avec le speaker	R.MOLINIER	En cours
Responsable des commissaires	P. MAYERAS	317172
Responsable des Officiels	F. MARTY	241841
Voiture Info	En cours	
DC Véhicule BBR	B.GALARD	4608
Véhicule Autorité	P. MARTY	9699
DC Véhicule 000	G.TRONCAL	1056
DC Véhicule 00	S.De BENEDETTI	220687
Véhicule 0 Moderne	En cours	
Véhicule 0 VHC	En cours	
Véhicule 0 Régularité	En cours	
Véhicule Damier	F.VERGNES	57541

A l'exception des membres du collège des commissaires sportifs, tous les officiels figurant sur le règlement du rallye sont déclarés compétents en tant que juge de fait pour la constatation visuelle d'infractions dont ils seraient les témoins. Ils devront notifier par un rapport écrit au directeur de course, les faits constatés dans les plus brefs délais.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 37ème Rallye National des Côtes du Tarn compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes **2024, coefficient 4**
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées coefficient 2
- Le Challenge de l'ASA Route d'Argent 2023
- Le Challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées

Le rallye des Côtes du Tarn est inscrit en PEA

1.3P. VERIFICATIONS

Avant le départ :

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement et une heure de convocation pour les vérifications techniques qui auront lieu le Vendredi 20 Octobre 2023.

L'accueil des équipages avec leurs remorques sera effectué, obligatoirement, sur le PARKING suivant :

- Parking du Circuit- Albi Le Séquestre le Vendredi 20 Octobre à **partir de 14h** (voir plan avec convocation)

Le Déchargement des voitures est strictement interdit dans tout autre lieu

● Administratives préliminaires :

Samedi 14 Octobre, Dimanche 15 Octobre : Cave de Rabastens VINOVALIE route d'Albi 81800 RABASTENS de 8h00 à 13H00.

Jeudi 19 Octobre et Vendredi 20 Octobre 2023 de 8h à 12h00: Circuit d'Albi – Le Séquestre – Loge N°1 / N°5

Les concurrents devront obligatoirement présenter les originaux des documents suivants :

Permis de conduire Pilote et Copilote en cours de validité

Licences Pilote et Copilote de l'année en cours

Photocopie 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture

Passeport Technique du véhicule de compétition

De plus ils recevront les documents et adhésifs nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portière, plaques rallye, plaque immatriculation)

● Techniques :

Vendredi 20 Octobre de 14h30 à 19h00 : Circuit d'Albi – Le Séquestre - voie des stands Box Pit Lane (suivant horaire de convocation)

Parc remorques OBLIGATOIRE NON GARDE sera mis en place : Circuit d'Albi- Le Séquestre (Voir plan fourni avec la convocation).

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

Dès parution du présent règlement, les demandes d'engagement seront reçues à l'adresse suivante :

Alexandre HERMET

13, rue du Pastel

81150 MARSSAC-SUR-TARN

Tél : 06.27.67.60.93

Mail : alexandrehermet@hotmail.com

Clôture des engagements lundi 9/10/2023 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P – CONCURRENTS ADMIS

Conforme au règlement standard FFSA.

Le nombre d'engagés maximum pour les 4 rallyes est fixé à 150. Pour être pris en considération, les engagements seront obligatoirement accompagnés du montant correspondant aux frais. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement.

3.1.11P – DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- **520 €** avec publicité obligatoire + **50€** pour le système de géolocalisation
- **1040 €** sans publicité obligatoire (x2) + **50€** pour le système de géolocalisation

Les moyens de paiement sont soit par chèque ou par virement avec les coordonnées bancaires suivantes :

IBAN : FR76 1120 6200 0887 1839 7810 036

BIC : AGRIFRPP812

Une réduction de 30€ sera accordée aux équipages entièrement composés de licenciés à l'ASA du Vignoble Tarnais. (Si un seul membre dans l'auto : 15€)

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

Du montant des droits d'engagement

De l'attestation de l'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture.

Les engagements par télécopie ou par mail ne sont pas pris en compte.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter les règlements applicables à ce rallye.

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aurait été refusé. L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui pour des raisons de force majeure seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande parvienne par courrier à l'organisateur.

La retenue sera de :

- 30% pour les demandes reçues avant le Jeudi 12 Octobre 2023, et de
- 50% pour les demandes reçues jusqu'à la veille des vérifications techniques.

Passé ce délai les droits d'engagements seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P – ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance est strictement interdite hors des parcs réservés à cet effet.

TOUTE INFRACTION ENTRAÎNERA LA MISE HORS COURSE.

Des places numérotées seront attribuées par concurrent, **un seul véhicule d'assistance** sera admis à pénétrer dans les parcs d'assistance. Ce véhicule sera matérialisé par un macaron, impérativement collé de manière visible, sur le pare-brise, et fourni lors des vérifications administratives. Toute infraction à cette règle pourra entraîner l'exclusion du concurrent concerné.

Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche étanche de protection et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance

4.9 P GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors de la remise du Road Book de chaque rallye.

Une caution de 300 € sera demandée à chaque concurrent. En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé par la FFSA. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye.

Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org

Lors de la remise du kit le bon fonctionnement du système doit être vérifié par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation. Reconnaissances : Lors des reconnaissances chaque concurrent sera responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation. Rallye :

- ♣ Préalablement aux vérifications techniques, il appartient au concurrent d'assurer le montage du système de géolocalisation suivant la notice.
- ♣ Lors des vérifications techniques préliminaires : 1. le montage (endroit et fixation(s), suivant la notice) devra être vérifié par les commissaires techniques ; 2. le bon fonctionnement du système devra être vérifié par le distributeur agréé (Ce contrôle pourra s'effectuer au plus tard, lors de la sortie du parc fermé précédent le départ du rallye).
- ♣ Après les vérifications techniques préliminaires et pendant toute la durée du rallye, chaque concurrent sera responsable de la bonne fixation du matériel de géolocalisation et de son bon fonctionnement. Si un concurrent constate qu'une des leds ou les deux (orange et verte) ne sont pas éclairées, il devra le signaler immédiatement à l'équipe en charge de la géolocalisation (VDS), dont les coordonnées téléphoniques sont fournies en même temps que le matériel. Tout constat de non-fonctionnement entraînera les pénalités suivantes :
 - o 1ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate,
 - o 2ème infraction : 200 € et remise en conformité immédiate,
 - o 3ème infraction : disqualification du rallye et demande de sanction à la FFSA.Le montant des amendes est conservé par la FFSA.

- ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1.1. P – IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA

5.2. P PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6. 1P – DESCRIPTION

Le 37ème Rallye National des Côtes du Tarn présente un parcours de 441,74 Kms comportant 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 144,40 Km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

1^{ère} Etape :

E.S « CAHUZAC SUR VÈRE » 13.93 km à faire 3 fois

E.S « LABASTIDE DE LEVIS » 15.55 km à faire 3 fois

2^{ème} Etape

E.S « CASTELNAU de MONTMIRAL » 18.78 km à faire 2 fois

E.S « MONTAIGUT-LISLE SUR TARN » 9.2 km à faire 2 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « ITINERAIRE ».

L'intervalle entre chaque voiture sera d'UNE minute. L'heure officielle du Rallye sera celle de l'horloge atomique dont l'accès vous sera communiqué ultérieurement

Le découpage de l'itinéraire, ainsi repris dans le carnet de contrôle et le Road-Book

6.2P – RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Le samedi 14 octobre et dimanche 15 Octobre :

8h-12h : E.S Montaigut-Lisle sur Tarn et Castelnau de Montmiral

14h-18h : E.S Cahuzac sur Vère et Labastide de Lévis

Le jeudi 19 Octobre et vendredi 20 Octobre :

de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures

6.2.1P NOMBRES DE PASSAGES

Le nombre de passages est limité à **3 par E.S maximum**, des contrôles seront effectués.

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours des épreuves spéciales est interdit.

Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

Un autocollant obligatoire avec la mention « **reconnaissance** » et un **numéro d'ordre**, à apposer sur le véhicule de reconnaissance en haut et à droite du pare-brise sera distribué le jour des vérifications préliminaires..

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA

7.5.20.P – SEANCE D’ESSAI

Une séance d’essai sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le vendredi 20 Octobre 2023 de 14h00 à 18h (**réservation avec la feuille d’engagement**) et au plus tard lors de la récupération du Carnet d’itinéraire. **Les frais de participation sont fixés à 60 euros (Paiement diffèrent de celui de l’engagement). Nombre de concurrents acceptés est de 50 maximums.**

Au départ de la séance d’essais, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages

Au cours de ces essais, seul l’équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture. Eventuellement le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien licencié nominativement désigné et après accord du Directeur de course de la base d’essai. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Le parc de déchargement et d’assistance se feront sur les parkings du Groupe SURPLUS RECYCLAGE - 205 Avenue Gustave EIFFEL – Z.I Mas de Rest – 81600 GAILLAC.

Tout essai privé est INTERDIT à partir du 20 Septembre jusqu’au 23 Octobre 2023 même avec l’accord des Maires des communes concernées, sur les routes Tarnaises

7.6P – PARC FERMÉ

Conforme au règlement standard FFSA avec les particularités suivantes :

Liste des Parcs Fermés :

- Circuit d’Albi-Le Séquestre : Vendredi 20 Octobre 2023 jusqu’au départ de la 1^{ère} étape samedi 21 Octobre 2023

Arrivée de la 1^{ère} Etape jusqu’au Départ de la 2^{ème} Etape le Dimanche 22 Octobre 2023 et arrivée du Rallye jusqu’à l’affichage du classement officiel définitif.

- **Pointage** en avance autorisé au CH 6A, et **Non autorisé au CH 10A : Fin du Rallye.**

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

COUPES ET TROPHEES

Tous les équipages présents sur le podium d’arrivée de l’épreuve seront récompensés

REMISE DES PRIX :

Les récipiendaires recevront les prix (chèque) au domicile du Pilote.

PRIX NON CUMULABLES /

AU GENERAL :

- Au premier : 1000€
- Au deuxième : 700€
- Au troisième : 500€

AU GROUPE :

- Au premier : 300€
- Au deuxième : 200€
- Au troisième : 100€

A LA CLASSE :

- Au premier : 495€ (Si 10 partants minimum / de 1 à 10 : 300€)
- Au deuxième : 300€ (Si 10 partants minimum / de 1 à 10 : 200€)
- Au troisième : 165€ (Si 10 partants minimum)

Classement Féminin 100%

- A la première : 200€ (Si 2 partants minimum)